



ASMC JUDO

Charbonnières Les Bains – La Tour de Salvagny



Règlement Intérieur

1. Il est demandé à tous les judokas d'être ponctuel.
2. Les parents voudront bien vérifier que leurs enfants soient munis de leur kimono et de leur ceinture et d'une paire de pantoufles, savates ou chaussons.
3. **Outre le fait que les ongles des pieds et des mains soient courts et tous les bijoux enlevés, l'aspect corporel du judoka doit être satisfaisant ainsi que son kimono (propre et sans odeur) un rappel sera émis auprès des personnes accompagnant afin de signifier le respect de cet article du règlement.**
4. Les judokas doivent porter des chaussures pour les trajets vestiaires – tatami ou tatami – toilettes.
5. Toute personne montant sur le tatami doit être en possession d'un **certificat médical**, il doit être apposé par le médecin traitant sur le passeport sportif avec la mention « **apte à la compétition** » pour ceux qui en possède un ou sur un papier libre. Toute personne ne respectant pas cet article se verra refuser l'accès au tatami dès le mois d'octobre.
6. Les parents qui désirent des renseignements sur le travail de leur enfant doivent prendre contact avec le professeur.
7. **Les personnes accompagnant les enfants au dojo doivent les accompagner à l'intérieur du dojo et venir les rechercher à l'intérieur du dojo, la responsabilité du club et des professeurs envers les judokas ne saurait être engagée au-delà des limites du dojo et des heures de cours auxquelles est inscrit l'enfant.**
8. Les parents ne sont pas tolérés pendant le cours pour le bon déroulement de l'entraînement. Cependant le professeur reste le seul juge sur le tatami et une demande exceptionnelle peut lui être faite.
9. Toute inscription est due pour l'année. Il ne pourra pas être réclamé de remboursement de toute ou partie de la cotisation en cas d'interruption de l'activité.
10. Droit à l'image
Lors des manifestations organisées par le club (incluant les entraînements), l'image et la voix des adhérents sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos.
Le signataire du présent document autorise l'ASMC Judo à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser pour la promotion du club sur tous supports de communication et notamment sur le site web du club.
11. Toute inscription à l'ASMC Judo, implique l'acceptation du règlement ceci pour le respect de chacun.

Coupon à compléter et à rendre aux responsables du club

Je soussigné

Responsable de(s) l'enfant(s)*

Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club et m'engage à le respecter.

Fait à Le/...../.....

Signature :

* : rayer la mention inutile

ASMC Judo

Salle Sainte Luce - 69260 Charbonnières les Bains

Site Web <http://judocharbolatour.e-monsite.com/>

Tel 06 85 23 80 61

Club affilié à la Fédération Française de Judo et de disciplines Associées N° CE12690340